

Virement Interac

Enjeux à la suite de la lecture du guide d'utilisation de Desjardins

- Limite maximum de 25 000 \$ quotidienne pour les dépôts. Donc, les semaines où il y a un versement de taxes, nous devrions étalonner les dépôts sur plusieurs jours/semaines, ce qui demande de la gestion et de la rigueur.
- Seuls les administrateurs principal et secondaire peuvent accepter les dépôts puisque notre compte est à double signature. Donc, uniquement Dominique et Eric.

Autres informations :

Très peu de municipalités le permettent. Cependant, nous avons trouvé deux petites municipalités qui l'acceptent, soit St-Étienne-de-Bolton et Abercon. Nous les avons contactées et elles mentionnent que, bien que les citoyens apprécient cette façon de faire, la problématique de rétractabilité (nom de la personne qui paie qui n'est pas au compte de taxe ou matricule erroné) et également la limite de dépôt quotidienne sont de gros enjeux.

Également, il faut tenir compte des commentaires de Madame Rachel Emond, notre directrice de compte chez Desjardins, qui nous mentionne les mêmes problèmes de traçabilité ainsi que les risques de fraude ou de détournement de fond. Le courriel de Mme Emond est en pièce jointe.

Eric Sergerie

De: Rachel Emond <rachel.h.emond@desjardins.com>
Envoyé: 26 septembre 2024 08:31
À: Eric Sergerie
Objet: RE: Information

Bonjour M. Sergerie,

Il est possible d'accepter les virements Interac. Il faut aller sur AccèsD Affaires afin de mettre à jour votre profil Interac afin d'y inscrire l'adresse ou un numéro de cellulaire pour les recevoir. Vous pouvez également vous inscrire afin de les recevoir par dépôt direct en inscrivant vos coordonnées de votre compte.

Pour ce qui est de la sécurité, il peut y avoir des enjeux, car il n'est pas impossible que la personne qui sera désignée pour accepter les virements dépose les sommes dans un autre compte ou autre institution financière. Par contre si vous adhérez au dépôt direct alors aucun enjeu à ce niveau.

De plus lors de son envoi le payeur peut ne pas indiquer de notes alors parfois il est difficile de connaître la provenance. Il faudra mentionner à votre payeur de bien indiquer la raison ou une référence afin de retracer sa transaction.

Je suis disponible si vous désirez en discuter par téléphone.

Bonne journée !



Rachel Emond

Directrice de comptes – Marché Institutionnel 1-888-233-2473
Centre d'affaires services aux entreprises poste 4881905
PVP Services aux entreprises

rachel.h.emond@desjardins.com

Faites bonne impression et imprimez seulement au besoin!

Ce courriel est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

De : Eric Sergerie <e.sergerie@villest-pie.ca>
Envoyé : 24 septembre 2024 11:04
À : Rachel Emond <rachel.h.emond@desjardins.com>
Objet : Information

COURRIEL EXTERNE CONTENANT UNE PIÈCE JOINTE OU UN LIEN URL / EXTERNAL EMAIL WITH AN ATTACHMENT OR A URL LINK

Soyez vigilant, développez les bons réflexes et ne téléchargez aucune pièce jointe non sollicitée! Au besoin, cliquez sur l'icône Signaler ou faites suivre ce courriel à protection@desjardins.com. / **Be vigilant, develop the right instincts and do not download any unsolicited attachment!** If required, click the Report button or forward the email at protection@desjardins.com

Bonjour Mme Emond,

J'aimerais avoir une information, nous avons reçu un courriel de Desjardins mentionnant qu'il sera dorénavant possible d'accepter les virements Interac pour les comptes commerciale.

Nous aimerions savoir s'il y a des frais reliaer a ça?

Aussi pour une ville selon votre expérience est-ce qu'il sera une bonne chose pour nous? Est-ce qu'il y aurait des enjeux?

Merci



Eric Sergerie

Assistant trésorier
Ville de Saint-Pie
450 772-2488 poste 229
comptabilite@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.